

# TOUS

Tarnosien-es Organisés Unis et Solidaires

## REUNION des ADHERENTS du 27 FEVRIER 2019

### COMPTE-RENDU

37 personnes ont participé à la réunion (d'après la liste d'émargement)

#### PRESENTATION du NOUVEAU BUREAU

En ouverture de la réunion, après un hommage rendu à notre Président récemment décédé, Anne-Marie FOLLIOT a présenté le bureau élu au sein du Conseil d'Administration, à savoir :

Présidente	FOLLIOT Anne-Marie
Vice-Président	DESTOUESSE Henri
Secrétaire-Trésorière	ARLAS Marie-Claire
Secrétaire Adjointe	CORRIHONS Nicole
Trésorière Adjointe	ARNAUDIN Jeanine
Membres	DERIVIERE Alain et VARRY Patrick

#### TRANSFERT DE LA COMPETENCE « MOBILITE » à la Cte de Communes du Seignanx

Lors de l'Assemblée Générale du 13 février des inquiétudes s'étaient faites jour à l'annonce de la possibilité de ce transfert. C'est la raison pour laquelle il a été demandé à Christian GONZALES, Maire-adjoint de Tarnos et élu au Syndicat des Mobilités, Conseiller communautaire à la Communauté de Communes du Seignanx et, à ce titre, membre du groupe de travail sur les mobilités au sein de cette Communauté, d'expliquer ce qui s'est passé ces derniers mois.

La Communauté de Communes a commandé une étude sur les déplacements dans le Seignanx vers le bassin de vie de l'Agglomération bayonnaise et vers le nord. Lors de la troisième réunion du groupe de travail mobilité, l'hypothèse privilégiée était une demande d'adhésion de Ondres et St Martin de Seignanx au Syndicat de Mobilités Pays-Basque Adour et à aucun moment n'est évoqué une prise de compétence mobilité de la Communauté de Communes et une adhésion de l'ensemble de la Communauté du Seignanx au SMPBA. Quelques jours après le groupe de travail le Président de la Communauté de Communes avisait le Maire de Tarnos et les élus qu'il mettrait à l'ordre du jour du conseil communautaire du 13 février la prise de compétence globale de la mobilité. Le Syndicat des mobilités ainsi que les élus de Tarnos étaient favorables à l'adhésion individuelle des 2 communes au SMPBA, et pas à la prise de compétence globale mobilité. La prise de compétence a été votée le 13 février. Le conseil municipal du 27 mars possède une minorité de blocage sur ce transfert de compétence.

Il ressort des vives discussions une inquiétude grandissante sur les conséquences qu'une telle décision pourrait entraîner. En effet :

-2 hypothèses :

. Le Syndicat accepte l'adhésion de la Cte de Communes (ce qui ne semble pas le cas) :

- Que devient la représentativité de TARNOS ? Qui prend les décisions d'orientations sur les tracés, maillages, gratuité des bus pour les scolaires, etc.... ? Qui paye ? (L'enveloppe des ressources n'étant pas extensible...)
- Le Syndicat refuse l'adhésion de la Cte de Communes, mais accepte les adhésions d'Ondres et St-Martin-de-Seignanx. Ces deux communes se trouvent alors dans la même situation que Tarnos actuellement, elles auraient leurs représentants propres et régleraient leur participation sur leurs deniers propres.

La desserte des territoires les plus peuplés du Seignanx nous semble légitime, et nous ne saurions opposer les intérêts des habitants entre eux. Nous sommes favorables à l'adhésion d'Ondres et St-Martin-de-Seignanx au Syndicat des Mobilités.

Nous émettons toutes les réserves possibles sur les conséquences que pourraient engendrer l'adhésion de la Communauté de Communes du Seignanx au SMPBA. Un courrier dans ce sens sera adressé à Monsieur le Maire de Tarnos.

Les participants à cette réunion sont unanimes pour mandater le Conseil d'Administration à préparer un texte pour M. le Maire.

La Présidente